

2 juin 2020

URBANISME TACTIQUE **DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES**

Des aménagements de voirie sont programmés dès les prochains jours, visant à favoriser les déplacements en vélo, recommandés en cette période de déconfinement.

Utilisé par de nombreuses collectivités pour faire face au déconfinement et aux problèmes de mobilité, l'urbanisme tactique permet des interventions à petite échelle, de courte durée et à petit budget dans l'espace public. À Cherbourg-en-Cotentin, la période du confinement a permis d'avancer sur des projets, liés aux déplacements doux. *« Ce sont des projets sur lesquels des études étaient déjà en cours en amont de l'épidémie de Covid-19, précise le maire, Benoît Arrivé. La période a accéléré la réflexion et nous allons mettre en œuvre au cours des prochains jours et des prochaines semaines un certain nombre de réalisations visant à développer la pratique du vélo, recommandée par l'État ».*

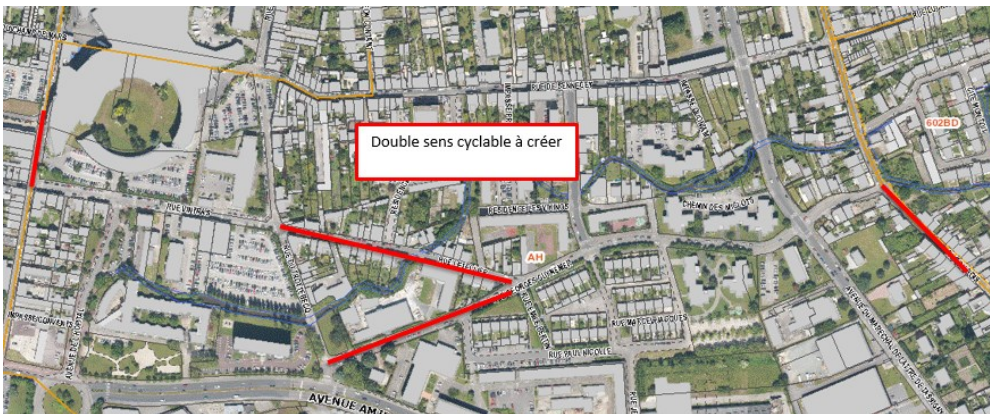
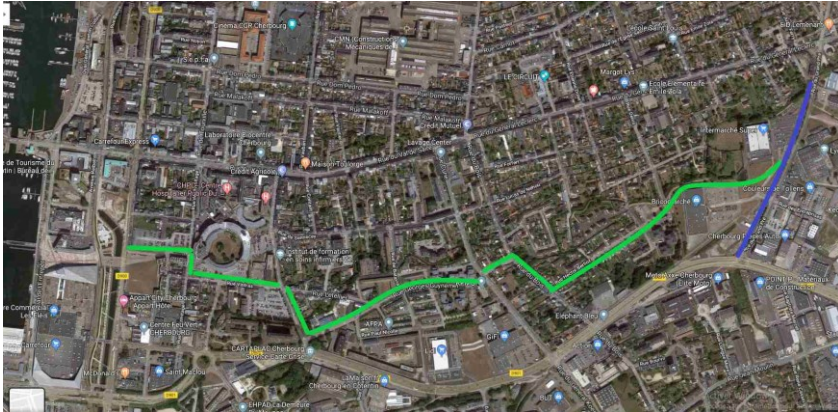
Des aménagements cyclables entre le secteur de la rue du Grand Pré et la place Darinot, un maillage autour du bassin du commerce et la traversée de ce dernier, ainsi qu'un itinéraire cyclable de la rue des Tanneries vers la gare jusqu'à la rue Becquerel pour rejoindre le bourg d'Octeville faciliteront ainsi la circulation des cyclistes.

AXE EST-OUEST : LIAISON ENTRE LE SECTEUR DE LA RUE DU GRAND PRÉ ET LA PLACE DARINOT

Début juin sera réalisé un double sens cyclable visant à assurer la liaison entre le secteur de la rue du Grand Pré et la place Darinot. Matérialisée par un marquage au sol et des panneaux de signalisation verticale, cette liaison devrait être praticable dès la fin de la semaine.

Seront ainsi matérialisés en double sens cyclable les segments de voie suivants :

- Rue du Bois entre la rue Berlioz et la rue Guynemer
- Rue Guynemer entre la rue Letellier et la rue du Trottebecq et la rue Letellier elle-même
- Rue de l'Ermitage entre la rue Vintras et la place Darinot



MAILLAGE AUTOUR DU BASSIN DU COMMERCE ET TRAVERSÉE DE CELUI-CI

- En ce début de mois, à l'intersection du quai de l'Entrepôt, du quai Collins et de la rue du Val de Saire, le sas existant protégé par les feux tricolores sur la file de tout-droit et tourne à droite du côté de l'hôtel de police sera matérialisé au sol par un marquage sas cyclable. Les bandes cyclables seront prolongées entre les quais Collins et de l'Entrepôt.



- Sur la passerelle du bassin du commerce, un panneau de communication « Cyclistes : roulez au pas » sera apposé, indiquant aux cyclistes la possibilité d'emprunter la passerelle à la vitesse du pas, invitant ainsi à un partage de l'espace en sécurité avec les piétons.



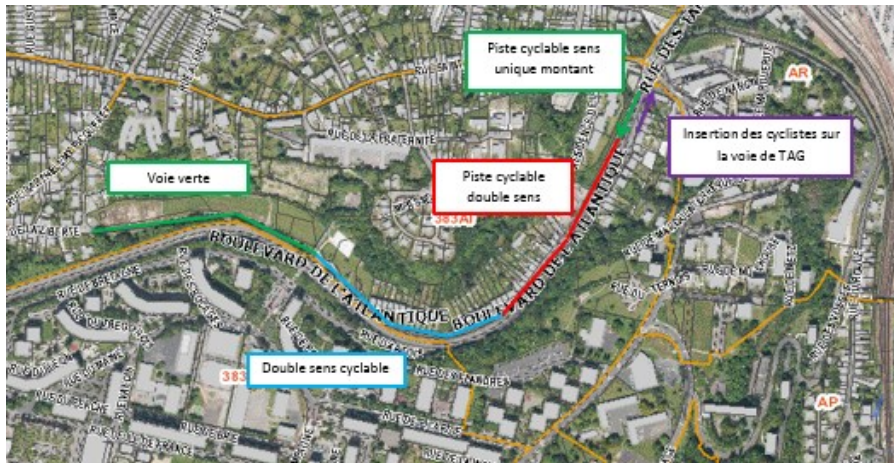
- La traversée du quai Alexandre III entre la rue Vastel et la passerelle du bassin du commerce sera matérialisée en parallèle de la traversée des piétons, en supprimant les deux barrières actuellement présentes côté quai.



AXE CHERBOURG-OCTEVILLE : LIAISON ENTRE LA RUE DES TANNERIES ET LA RUE BECQUEREL

Un itinéraire cyclable sera créé afin de favoriser la continuité entre le secteur de la gare et le bourg d'Octeville, soit de la rue des Tanneries jusqu'à la rue Becquerel. Une voie montante du boulevard de l'Atlantique sera réservée pour créer une piste cyclable du bas du boulevard jusqu'à la contre-allée, avec un séparateur de voies, puis la contre-allée sera mise en double sens cyclable, avec une poursuite de l'itinéraire par la plaine de jeux via la voie verte existante – qui sera ainsi autorisée aux piétons et aux vélos - vers la rue de la Liberté puis la rue du Val Cauchin.

Cette opération nécessitant une intervention sur la voirie au niveau du bas du boulevard de l'Atlantique (au niveau de l'îlot central), la liaison devrait être praticable courant juillet.



NB : les délais de réalisation des opérations sont indiqués sous réserve des aléas climatiques qui pourraient retarder les avancées du chantier